

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS MUNICIPAL 02-2011

Relatif à la rémunération des membres de la Municipalité et de l'huissier pour la législature 2011-2016

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de Madame Céline Guex et de Messieurs Pascal Affolter, Jean-François Pérusset, Alain Pellet, Daniel Rochat, Jean-Pierre Monachon, Monsieur Antonio Gatto étant excusé, s'est réunie le mardi 23 août 2011 en salle de la Municipalité en présence de Mesdames Isabelle Hautier-Charotton, Isabelle Gay Crosier, et de Messieurs Yvan Rochat, Yves Jauner et Pierre-André Ischi.

La Commission a été convoquée par la Municipalité afin d'étudier le préavis ci-dessus.

Au cours de cette séance, les membres de la Municipalité nous ont présenté, détaillé et commenté ce préavis. Les membres de la Commission ont eu la possibilité de poser des questions concernant les propositions soumises.

### **Municipalité**

Si la fonction de Municipal reste un choix, elle représente néanmoins au minimum un 30% d'un taux d'activité salariée qui devrait pouvoir se réaliser en dehors des activités professionnelles. L'appui de l'employeur n'est pas toujours garanti, sans oublier les paramètres des impôts et des charges sociales. La fonction de nos municipaux a évolué et mérite d'être reconsidérée. Nos municipaux doivent beaucoup s'investir et s'organiser pour le bien de notre commune, travaillant le soir, le samedi ou le dimanche.

Notre commune est en plein essor, la population a augmenté de 2294 habitants en 2006 à 2940 (budget) habitants à ce jour. Les dossiers à traiter sont également plus complexes et spécifiques liés à tous nos règlements cantonaux et communaux.

C'est pour toutes ces raisons que la Commission des Finances à l'unanimité des membres vous propose de revaloriser la fonction de municipal.

Les indemnités fixes annuelles du mandat politique, préparation des séances et séances ordinaires de la municipalité, séances de groupe avant les conseils et séances de conseil communal restent inchangées par rapport à la législature précédente.

Syndic	CHF 15'000.- + vacances 8.33%
Vice Syndic	CHF 12'000.- + vacances 8.33%
Municipaux	CHF 10'000.- + vacances 8.33%

Les vacations du mandat de gestion, études, élaboration des préavis, suivis des dossiers, gestion du personnel, délégations et représentation officielles, selon les nouvelles propositions.

Vacation à l'heure :

Ancien tarif CHF 32.- + vacances 8.33%

Nouvelle proposition CHF 40.- + vacances 8.33%

Vacation à la journée

Ancien tarif CHF 256.- + vacances 8.33%

Nouvelle proposition CHF 320.- + vacances 8.33%

Indemnité forfaitaire pour frais divers

Ancien tarif CHF 500.-

Nouvelle proposition CHF 700.-

## **Huissier**

Concernant le rôle de l'huissier, il règne un immense flou, tant sur le plan cantonal que communal. Il n'existe aucune obligation pour une commune d'avoir à sa disposition un huissier, de même qu'il n'existe aucune directive pour les communes. A maintes reprises, la Municipalité s'est posé la question de savoir si l'huissier dépendait directement du Conseil communal ou de la Municipalité. En effet, l'huissier est engagé par la Municipalité mais payé par le Conseil communal. A ce jour, personne n'a pu apporter une réponse claire et précise à cette question.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé, dans sa séance extraordinaire du 6 juillet 2011 et afin d'éviter toute confusion, que désormais l'huissier dépendrait de la Municipalité ; c'est pourquoi, il fait partie intégrante de ce préavis et ne figure plus dans le préavis des rémunérations du Conseil communal.

Les indemnités proposées par la Municipalité sont les suivantes

Forfait annuel CHF 400.-

Jeton de présence CHF 25.-

Votations/élections

½ journée CHF 100.-

Journée CHF 200.-

La Commission des Finances à l'unanimité des membres vous propose d'accepter les propositions de la Municipalité.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Penthelaz

Vu le préavis N° 02-2011, où le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à percevoir les rémunérations suivantes :

\* Traitement annuel fixe pour mandat politique :

Syndic CHF 15.000.00 + vacances 8.33%

Vice syndic CHF 12.000.00 + vacances 8.33%

Municipaux CHF 10'000.00 + vacances 8.33%

\* Vacances pour mandat de gestion :

CHF 40.00 / heure + vacances 8.33%

CHF 320.00 / journée + vacances 8.33%

\* Indemnité forfaitaire :

CHF 700.00 par année

\* Indemnité pour utilisation d'un véhicule privé, par km (en dehors du territoire communal) :

CHF 0.70 par km.

2. d'autoriser la Municipalité à rémunérer l'huissier selon les indemnités suivantes :

\* Forfait annuel CHF 400.00

\* Jetons de présence CH F 25.-

Votations/élections : ½ journée CHF 100.- 1 journée CHF 200.-

3. d'accepter les décisions des points 1 et 2 du présent préavis pour toute la législature 2011-2016.

Adopté en séance de Municipalité le 15 août 2011

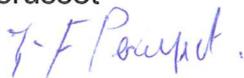
Au nom de la Commission des Finances :

Céline Guex

Pascal Affolter



Jean-François Perusset



Alain Pelet



Daniel Rochat



Antonio Gatto



Jean-Pierre Monachon, rapporteur

